

Le « non » s'arme d'humour

FUSION BLONAY/ST-LÉGIER

Les opposants à la fusion lancent un site Internet et leur campagne. Ils dénoncent un mariage sans fondement, coûteux, craignent une perte d'identité et de proximité et déplorent l'absence de démarches participatives. Le syndic de Blonay s'inscrit en faux et promet un gain en efficience. Votation populaire le 17 mai.

Textes et photo: Amit Juillard

Une rencontre faite de clins d'œil à l'histoire entremêlée de Blonay et Saint-Légier ce 19 février. Un groupe d'opposants à leur fusion rencontre *Le Régional* au Café de la Place à Saint-Légier, sis sur la route des... Deux-Villages. La discussion se poursuit au premier étage de l'Auberge Communale, dans l'ancienne salle des... mariages.

«Je suis contre cette union parce que nos deux communes sont comme deux sœurs, qui vivent dans un respect mutuel et qui collaborent bien», explique Nick Schuler, ancien municipal libéral à Saint-Légier. En substance, pourquoi changer une formule qui fonctionne?

«Croflette» contre «Fusionnette»

L'homme est le père de Croflette. Un personnage inspiré de la croix tréflée de Saint-Maurice, présente sur les



Marie-France Vouilloz Burnier, Jean-Marc Nicolet, Michèle Jeanmonod, André Grivel et Nick Schuler (de g. à d.) entourent Croflette, mascotte anti-fusion inspirée de la croix des armoiries de Saint-Légier, appelée à disparaître en cas de oui.

armoiries de Saint-Légier. Et appelée à disparaître de celles de la nouvelle ville en cas de oui le 17 mai. Sa bannière reprendrait le drapeau actuel de Blonay mais avec les couleurs de Saint-Légier. Sur «croflette.ch», site Internet lancé cette Saint-Valentin, le cartoon dit tout le mal qu'il pense de Fusionnette et dialogue avec Cœurbeche,

son homologue blonaysan. L'humour est ici arme politique. A trois mois du vote populaire, la campagne est lancée. Pour mémoire, les deux Conseils communaux ont largement accepté la convention de fusion le 21 janvier. Douze partisans du «non» se sont réunis le 5 février. Lors de la soirée, un comité provisoire est désigné. Pour Saint-Légier, la conseillère communale Marie-France Vouilloz Burnier (Verts

et Ouverts) et Jean-François Greset, ex-candidat indépendant à la Municipalité. Pour Blonay, les élus écologistes Jean-Marc Nicolet et André Grivel. Mais autour de la table ce 19 février, tous insistent: «C'est un groupe intercommunal, interpartis et citoyen».

Peur de se faire avaler tout crus

Michèle Jeanmonod, créatrice des pages web et ancienne conseillère communale libérale saint-légerine, se lance: «Toute fusion entraîne une perte d'identité. Et comme pour la maison de commune, il y aurait un glissement vers Blonay. A Saint-Légier, nous avons peur de nous faire avaler tout crus!» Jean-Marc Nicolet relève quant à lui le risque de perdre en proximité. «Le centre de décision s'éloigne de la population en passant de 5'000 à 12'000 habitants.» Autre grief: «La société civile n'a pas été intégrée aux discussions, il n'y a pas eu de démarches participatives contrairement aux objectifs de l'Agenda

21, signé par les deux villages», déplore Marie-France Vouilloz Burnier. Côté finances, les opposants craignent un bilan coûteux, malgré des recettes supplémentaires de 1,7 million prévues grâce à la péréquation cantonale. Selon eux, la cotisation à Association Sécurité Riviera augmenterait de 700'000 frs et la facture sociale serait à revoir à la hausse. Comme les coûts de l'administration, via la création de services - et de postes - supplémentaires. Quid du taux d'imposition, qui resterait fixé à 68,5 points selon la Municipalité? Michèle Jeanmonod s'inquiète: «Il y a des chances qu'à terme il passe à 72 ou 73 pour trouver un équilibre financier».